

Rougeole

Date de publication : 29 avril 2025

Situation de la rougeole en France du 1^{er} janvier au 13 avril 2025 (données provisoires)

Points clés

- Du 1^{er} janvier au 13 avril 2025, 427 cas de rougeole ont été déclarés aux Agences régionales de santé (ARS), soit un total approchant le nombre de cas (483) déclarés en 2024. Les quatre classes d'âges les plus concernées, représentant près de la moitié des cas, sont les enfants de 1-4 ans (17 %), les adolescents de 15-19 ans (10 %), les adultes de 30-39 ans (11 %) et les adultes de plus de 40 ans (14 %). Le taux de notification des cas le plus élevé est observé chez les nourrissons de moins d'un an (6,6 cas pour 100 000).
- Pour 143 (33,5 %) cas était rapporté un passage aux urgences ou une hospitalisation (dont 9 en réanimation), et pour 58 (13,6 %) cas une complication (dont 36 pneumopathies et 1 encéphalite). Un décès a été rapporté chez un patient adulte immunodéprimé. Les hospitalisations et complications touchaient majoritairement les nourrissons et jeunes enfants mais aussi les jeunes adultes.
- Parmi les sujets ciblés par la vaccination (âgés de plus d'un an et nés depuis 1980), pour lesquels le statut vaccinal était connu (n=304), 208 (68,4%) cas sont survenus chez des sujets non ou incomplètement vaccinés.
- Soixante départements en France hexagonale ont rapporté au moins un cas soit plus de la moitié (59,4 %) des départements. Aucun cas n'a été rapporté en Outre-Mer. Plus de la moitié des cas déclarés concernait 9 départements : le Nord (76 cas), l'Isère (30 cas), la Haute-Savoie (23 cas), les Bouches du Rhône (20 cas), le Val d'Oise (19 cas), l'Hérault (17 cas), Paris (15 cas), les Alpes Maritimes (13 cas), le Pas de Calais (12 cas).
- Sur cette période, 56 cas groupés (regroupement de cas épidémiologiquement liés) ont été rapportés aux Agences Régionales de Santé (ARS) pour un total de 245 cas. Parmi eux, 14 cas groupés comptabilisaient 5 cas ou plus.
- Sur les 427 cas déclarés, 65 (15 %) étaient des cas importés (notion d'un séjour à l'étranger pendant les 7 à 18 jours qui précédaient l'éruption).
- Le signalement sans délai des cas aux ARS et l'envoi de prélèvements biologiques au Centre national de référence de la rougeole (CNR) sont essentiels pour identifier précocement les situations de cas groupés et mettre en place les mesures de prévention et de prophylaxie post-exposition autour des cas, notamment au sein des collectivités.

Données de la déclaration obligatoire et du Centre national de référence de la rougeole

Point de situation au 13 avril 2025

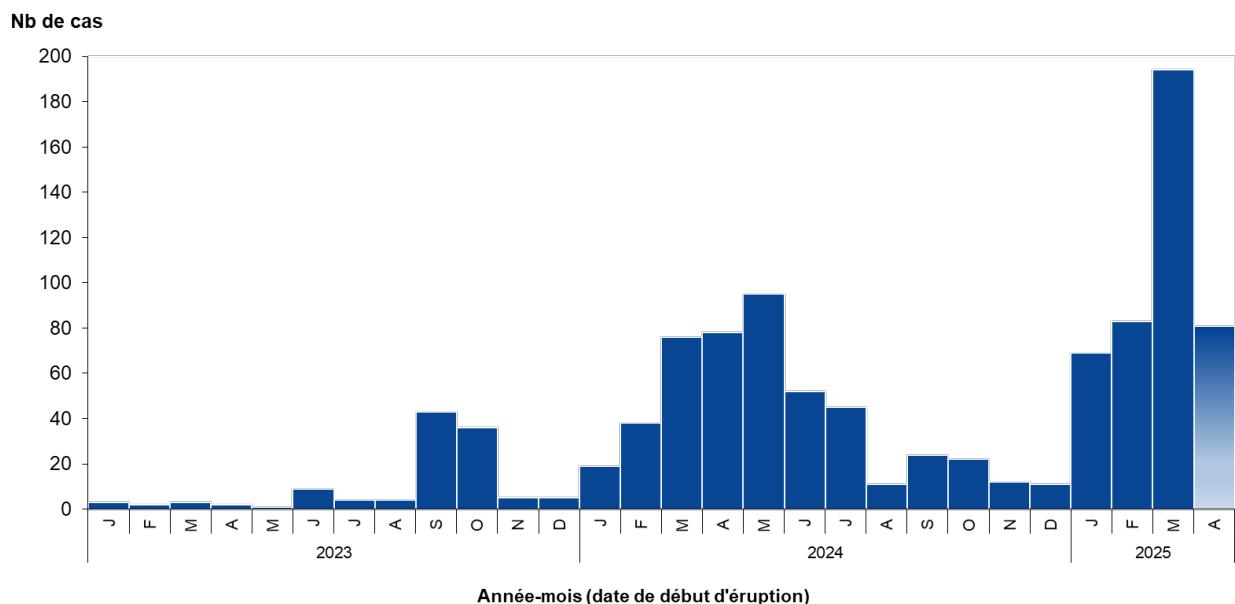
Au niveau national

Du 1^{er} janvier au 13 avril 2025 (15 premières semaines de l'année), 427 cas de rougeole ont été déclarés aux Agences régionales de santé (Figure 1). Parmi eux, 367 (86,0 %) sont confirmés biologiquement, 31 (7,3 %) sont confirmés par un lien épidémiologique, et 29 (6,8 %) ont présenté des signes cliniques compatibles avec un diagnostic de rougeole. Les hommes représentaient 53,2 % des cas (227 cas).

L'âge moyen des cas était de 19 ans et l'âge médian de 16 ans. Les 4 classes d'âges les plus concernées, représentant près de la moitié des cas, sont les enfants de 1-4 ans (17 %), les adolescents de 15-19 ans (10 %), les adultes de 30 à 39 ans (11 %) et les adultes de plus de 40 ans (14 %) (Figure 2).

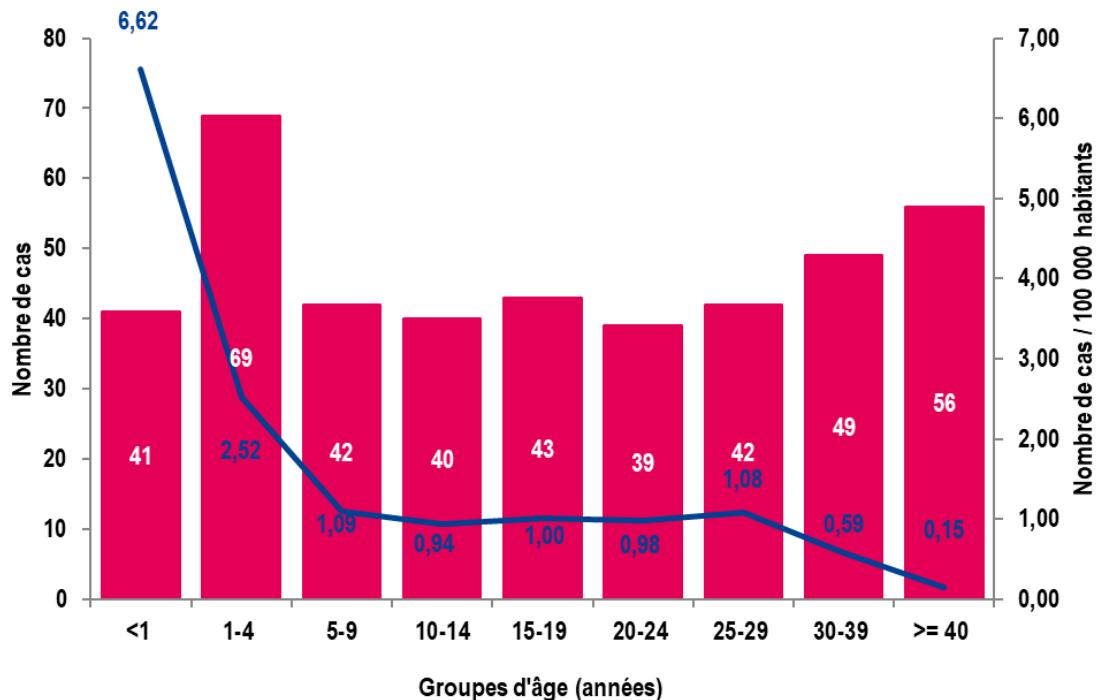
Le taux de notification des cas de rougeole le plus élevé (incluant les cas importés et excluant ceux résidant à l'étranger) était observé chez les nourrissons de moins de un an (6,6 cas pour 100 000) puis chez les 1-4 ans (2,6 cas pour 100 000) (Figure 2). Celui observé chez les adolescents et les adultes était inférieur mais à un niveau plus élevé que les taux de notification rapportés les années précédentes sur la même période, ce qui témoigne d'une circulation plus active du virus chez les jeunes adultes depuis le début de l'année 2025.

Figure 1. Nombre de cas de rougeole déclarés survenus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 13 avril 2025 (mois incomplet) par mois selon la date d'éruption, N=1027, France



Source des données : Déclaration obligatoire, Données consolidées à l'exception des données provisoires pour 2025

Figure 2. Nombre de cas de rougeole survenus et taux de notification des cas déclarés (pour 100 000) (incluant les cas importés et excluant ceux résidant à l'étranger) par classe d'âge, N=421, France, 1^{er} janvier au 13 avril 2025 (15 premières semaines de l'année)



Source des données : Déclaration obligatoire ; données provisoires non consolidées

Sur les 427 cas déclarés, 143 (33,5 %) rapportaient un passage aux urgences ou une hospitalisation (9 en réanimation), 58 (13,6 %) ont présenté une complication (dont 36 pneumopathies et 1 encéphalite). Un décès a été rapporté chez un patient immunodéprimé.

Parmi les cas hospitalisés, les enfants de moins de 5 ans représentaient la classe d'âge la plus fréquente (42,7 %), suivis des adultes de plus de 30 ans (29,4 %). Les complications étaient plus fréquemment retrouvées chez les adultes de plus de 40 ans (29,3 % des formes compliquées), suivis des enfants de moins d'un an (13,8 %), des enfants de 5-9 ans (13,8 %) et des adultes de 30-39 ans (12,1 %).

Statut vaccinal des cas

Parmi les cas avec un statut renseigné (n=418), 199 (47,6%) n'étaient pas vaccinés, 64 (15,3 %) étaient vaccinés avec une dose, 88 (21,0 %) avec deux doses ou plus, et 10 (2,4 %) étaient vaccinés sans information sur le nombre de doses reçues ; 57 (13,6 %) avaient un statut vaccinal inconnu.

En restreignant à la population des 1-44 ans (nés après 1980) ciblés par la vaccination avec les vaccins ROR et avec un statut vaccinal connu sur la DO (n=304 cas), **146 (48,0 %) n'étaient pas vaccinés contre la rougeole**, 62 (20,4 %) étaient vaccinés avec 1 dose, **87 (28,6 %) étaient vaccinés avec deux doses*** et 9 (3,0 %) cas étaient vaccinés sans que le nombre de doses reçues soit précisé¹.

¹ L'âge à l'administration des doses n'est pas recueilli sur la fiche de déclaration obligatoire. Seule la date d'injection de la dernière dose peut être renseignée.

Origine de l'infection

Sur les 427 cas déclarés, 65 (15 %) étaient des cas importés et 319 (75 %) ne rapportaient aucun séjour à l'étranger pendant les 7 à 18 jours qui précédaient l'éruption (cas autochtones) ; pour 43 cas, l'information n'était pas connue.

Les pays d'importation les plus fréquemment rapportés étaient le Maroc (29 cas), la Roumanie, l'Italie, et le Vietnam (5 cas chacun), le Royaume-Uni (4 cas), la Suisse et la Guinée (3 cas chacun).

Ces cas importés ont été à l'origine de chaînes de transmission sur le territoire français, conduisant à la survenue de 12 cas groupés pour un total de 28 cas sur le territoire national : 20 en lien avec les cas importés du Maroc (essentiellement dans l'entourage proche des cas ou en milieu de soins), 7 en lien avec un cas importé d'Italie (crèche) et un en lien avec un cas importé du Vietnam (famille).

Données virologiques du CNR ROR du CHU de Caen (séquençage des virus)

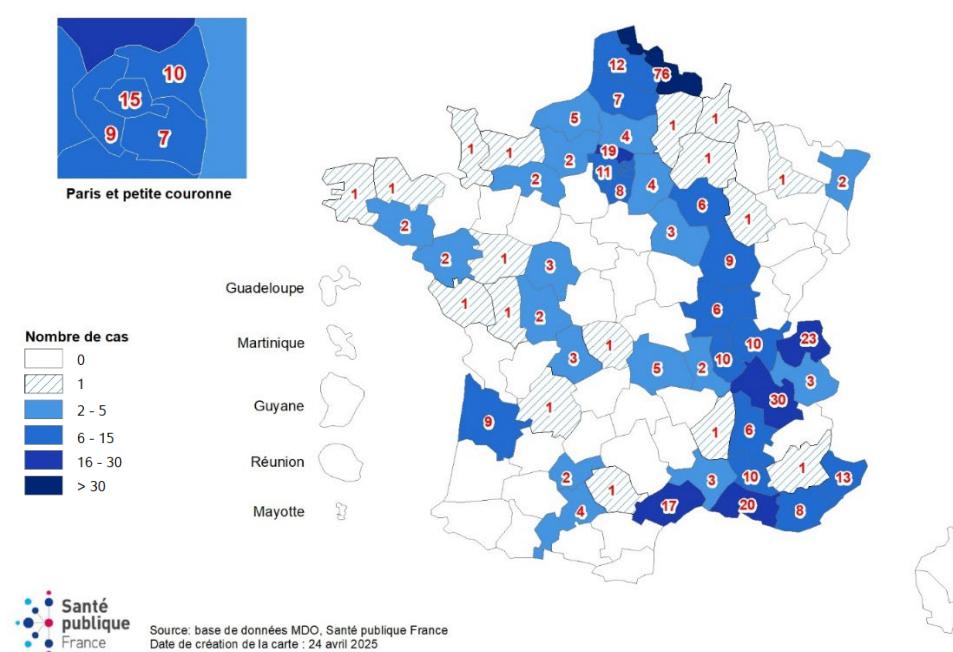
Parmi les 152 cas survenus en janvier et février ayant fait l'objet d'une déclaration obligatoire, le CNR Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) a réalisé le diagnostic virologique de 72 cas (analyse au 8 mars 2025). Le séquençage a permis d'identifier majoritairement le génotype B3 (N=45/72 cas soit 62,5 %) puis le génotype D8 (N= 25/72 cas soit 34,7 %) ; 2 prélèvements n'ont pas pu être séquencés. Le séquençage des prélèvements pour les cas ultérieurs à février est en cours.

Parmi les prélèvements issus des cas importés du Maroc (29 cas), 15 souches ont été séquencées et sont toutes de génotype B3.

Répartition géographique

Soixante départements en France hexagonale ont rapporté au moins un cas soit plus de la moitié des départements (59,4 %). Aucun cas n'a été rapporté en Outre-Mer. Plus de la moitié des cas déclarés concernait 9 départements : le Nord (76 cas), l'Isère (30 cas), la Haute-Savoie (23 cas), les Bouches du Rhône (20 cas), le Val d'Oise (19 cas), l'Hérault (17 cas), Paris (15 cas), les Alpes Maritimes (13 cas) et le Pas de Calais (12 cas) (Figure 3).

Figure 3. Répartition géographique des cas de rougeole, N=421 (incluant les cas importés et excluant ceux résidant à l'étranger), France (données au 13 avril 2025).



Principaux cas groupés

Depuis le début de l'année 2025, 56 cas groupés (liés épidémiologiquement) de rougeole ont été recensés, pour un total de 245 cas selon les données issues des investigations conduites par les Agences régionales de santé (ARS) (données provisoires).

Si la majorité de ces cas groupés ont été détectés dans l'entourage familial des cas avec un nombre de cas secondaires limité (2-3 cas en moyenne), 14 ont comptabilisé 5 cas ou plus et sont listés dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Principaux cas groupés de 5 cas ou plus depuis le 1er janvier 2025 (données provisoires au 13 avril 2025)

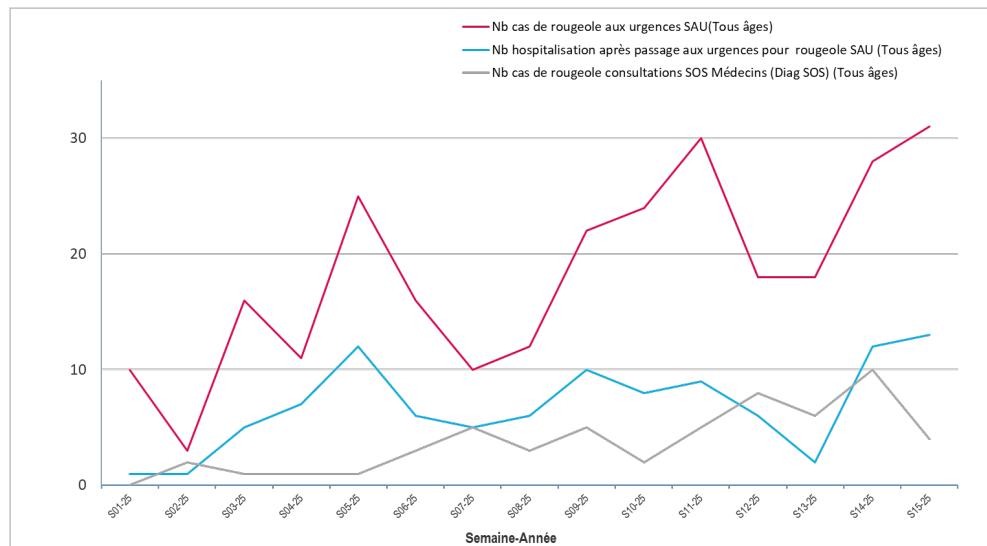
Région d'origine	Département(s) concerné(s)	Nombre de cas	Mois d'éruption du 1 ^{er} cas	Mois d'éruption du dernier cas	Entourage / collectivités
Hauts-de-France	59	7	janvier	février	Gens du voyage
Hauts-de-France	59	14	janvier	mars	Gens du voyage
Hauts-de-France	59	5	janvier	février	Famille, Etablissement de santé
Auvergne-Rhône-Alpes	01	9	janvier	février	Collectivité d'enfants
Nouvelle-Aquitaine	33	5	janvier	janvier	Milieu de soins
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13-04-06-34-78	6	janvier	février	Milieu scolaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6-83	7	janvier	février	Gens du voyage
Bourgogne-Franche-Comté	71-21-91	8	février	mars	Grand rassemblement
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	6	février	mars	Milieu de soins : ville, établissement de santé
Occitanie	34	6	février	mars	Collectivité d'enfants
Ile de France	26-30-38-50-63-75-76-79-92-93-95-	44	mars	avril	Grand rassemblement
Occitanie	34	5	avril	avril	Gens du voyage
Hauts-de-France	62-80	11	mars	avril	Etablissement scolaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84	5	mars	avril	Gens du voyage

Ils concernaient des personnes de la communauté Rom ou d'origine roumaine sédentarisées, ou sont survenus au sein de collectivités d'enfants (crèche, école/lycée) ou en établissements de santé. Deux situations sont survenues à la suite de la fréquentation de salons d'exposition parisiens.

Ces cas groupés soulignent l'importance du respect des mesures d'hygiène à appliquer autour des cas, dès la suspicion clinique de rougeole en période de contagiosité, en particulier au sein des cabinets médicaux et des services hospitaliers prenant en charge les cas. Ils soulignent aussi l'importance du diagnostic et du signalement sans délai des cas de rougeole afin de permettre la mise en place de mesures de prophylaxie post-exposition souvent trop tardives.

Indicateurs de surveillance syndromique

Figure 4. Nombre de passages hebdomadaires aux urgences* (SAU), d'hospitalisations après passage aux urgences et consultations SOS Médecins*, pour rougeole, par semaine S01-2025 à S15-2025, France métropolitaine



Source : Santé publique France - SOS Médecins - OSCOUR® (Analyse réalisée à Hôpitaux constants et SOS constants)

Depuis le début de l'année 2025, les nombres hebdomadaires de passages aux urgences, hospitalisations après passage aux urgences et consultations SOS Médecins pour suspicion de rougeole fluctuent d'une semaine à l'autre. Ils sont à la hausse mais restent à des niveaux limités.

Rappel des mesures de prévention

En cette période de recrudescence accrue de la rougeole observée au niveau mondial, en Europe et en France, le signalement des cas de rougeole aux ARS dès leur suspicion, l'identification et les investigations des cas groupés et les mesures de rattrapage vaccinal ciblées, notamment auprès des jeunes adultes ou de certaines populations éloignées du système de santé insuffisamment vaccinées, sont indispensables pour limiter le risque d'apparition de cas groupés, d'installation de chaînes de transmission et de reprise épidémique au cours des prochains mois.

Un message de sensibilisation à destination des professionnels de santé et aux établissements de santé a été diffusé le 7 mars 2025 par le ministère ([DGS-Urgent n°2025_08](#) et [MARS n° 2025_05](#) relatif à la vigilance renforcée dans le cadre de la recrudescence de la rougeole en France).

Ce bilan provisoire est donc l'occasion de rappeler que tout contact avec un professionnel de santé (toute consultation quel que soit le motif, visite médicale de prévention, consultation du voyage, consultation libérale, hospitalière, scolaire ou universitaire, visite à l'embauche, délivrance de médicaments en pharmacie...) doit constituer une opportunité pour vérifier le statut vaccinal des personnes nées depuis 1980 et de garantir qu'elles soient bien protégées par une vaccination ROR à deux doses (voire trois doses pour les personnes qui ont reçu une première dose de vaccin avant l'âge de 12 mois).

Une couverture vaccinale élevée de la population, tous âges confondus, y compris des professionnels de santé ou ceux travaillant au contact d'enfants, est indispensable pour limiter la circulation virale et protéger les plus fragiles des complications de la rougeole.

Pour nous citer : Situation de la rougeole en France du 1^{er} janvier au 13 avril 2025 (données provisoires). Bulletin. Édition nationale. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p. Avril 2025

Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 29 avril 2025

Contact : dmi-rougeole@santepubliquefrance.fr